

Multi-accueil « l'Île aux Koalas »

4 Rue Pasteur, 90300 Valdoie

03.84.26.43.78

Mail : creche.mairievaldoi@orange.fr

L'accueil des stagiaires

Contact : Aurore PERRONNET

aperronnet@mairievaldoie.com

Nous accueillons au sein du multi-accueil des stagiaires issus de divers horizons.

Ce temps de formation est indispensable pour découvrir le milieu de la petite enfance, confirmer un projet professionnel ou poursuivre une formation. Accueillir un stagiaire est un investissement de la part de l'équipe du multi-accueil, aussi nous attendons le même investissement de la part du stagiaire. Venir à la rencontre de jeunes enfants et de leurs familles n'est pas anodin, c'est pourquoi un stage se prépare, se construit et se développe. Voici quelques éléments qu'il nous semble importants à prendre en considération pour un suivi dans les meilleures conditions.

Avant le stage

Prise de contact : Par téléphone ou mail, si vous n'avez pas de réponse dans l'immédiat la responsable vous recontactera dans les plus brefs délais. Pour une meilleure prise d'informations, veuillez communiquer votre formation, vos dates de stage et un numéro de téléphone et/ou mail.

Convention : L'accueil en stage peut se faire uniquement si une convention est signée entre l'école ou l'organisme demandeur et le(la) directeur(trice) du CCAS. Cette convention signée par l'ensemble des parties devra être remise au plus tard le premier jour du stage.

1^{er} rendez-vous : Il est important de prévoir un 1^{er} rendez vous avant le début du stage, afin de visiter la structure et prendre contact avec la responsable des stages.

Durant ce rendez vous, vous seront communiquer :

- *Vos horaires de stage* : ces horaires sont définis suivant la convention signée auparavant. Ils ne peuvent être modifiés qu'après accord de la Directrice et de la responsable des stages. Comme pour un emploi, le stagiaire se doit d'être ponctuel. Tout retard ou absence doivent obligatoirement être signalés.
- *La tenue de travail* : prévoir des chaussures d'intérieures, la tenue doit être adaptée au travail auprès des enfants. Nous vous demandons d'avoir les cheveux attachés, des bijoux sans risques pour les enfants et des ongles courts et propres.
- *Les objectifs du stage* : Il est important pour une bonne prise en charge de réfléchir à ses objectifs de stage. Ce 1^{er} rendez vous est l'occasion pour le stagiaire de définir une piste de travail pour le stage.
- *Le déroulement du stage* : la responsable du stage vous expliquera le déroulé de votre période de travail (temps d'observation, bilans de stage, etc.)

Pendant le stage

Présentation : Afin d'informer les parents de votre présence auprès des enfants, nous vous demandons d'apporter une feuille munie d'une photo, sur laquelle vous noterez votre nom, prénom, formation et objectifs.

Relation à l'équipe : Le stagiaire est accueilli par une équipe de professionnelle, sous la responsabilité de la directrice de la structure. Il est important de se présenter à l'équipe dès son premier jour et de respecter chaque membre de l'équipe. Trois professionnelles sont désignées comme référentes, elles sont les personnes ressources du stagiaire pour la durée du stage.

Tout membre de l'équipe est en droit d'intervenir auprès du stagiaire si celui-ci ne respecte pas la pédagogie de la structure.

Relation aux familles : C'est aux professionnelles concernées par l'enfant, voire la Directrice du multi-accueil de répondre aux parents.

Le stagiaire ne prend aucune initiative, ni aucune décision concernant l'enfant ou une demande parentale. Il doit obligatoirement s'adresser à l'une de ses référentes.

Relation aux enfants : Le stagiaire doit respecter l'enfant en tant que personne et donc suivre les directions des professionnelles. Il devra veiller à ne pas mettre les enfants en danger tant au niveau physique que psychique. Ainsi pour les raisons évoquées précédemment, un bébé de moins de 6 mois ne pourra pas être porté par un stagiaire.

En aucun cas, le stagiaire ne pourra rester seul avec un ou des enfants.

Discretion professionnelle : Tout stagiaire fréquentant la structure est soumis à la discrétion professionnelle. Il est tenu de ne pas divulguer à l'extérieur des informations concernant la structure, les enfants et leurs familles (divulgations des noms, situations familiales, etc.). Durant son stage, l'étudiant s'adapte aux usagers et respecte les règles et la pédagogie du multi-accueil. Lors des écrits

rendus à l'établissement de formation, les noms et les prénoms des enfants ne devront pas être utilisés.

Hygiène et sécurité : Le stagiaire doit respecter les normes et réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité, et d'appliquer les protocoles établis par l'équipe du multi-accueil.

Comportement : Nous demandons une politesse irréprochable, le vouvoiement est de rigueur. Vous devez adopter une attitude correcte et adapter votre langage auprès des usagers et des professionnelles.

Le téléphone est interdit auprès des enfants ; il doit rester au vestiaire.

Il est **strictement interdit de fumer** dans l'établissement (Décret n°2006 – 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à usage collectif. Vu par le code de la santé publique article L 3511-7). Il est également interdit de fumer dans la cours et devant la structure.

En fonction des horaires, le stagiaire mangera au sein du multi-accueil en compagnie des enfants et du personnel.

Faute : En cas de faute grave ou de manque flagrant de respect de la part du stagiaire, voire, d'incompatibilité entre les deux parties, la directrice du multi-accueil peut suspendre le stage, et peut y mettre fin après entente avec le responsable de la formation du stagiaire.